



## Problème avec notre voisine a cause de notre chien

Par **santo5**, le 17/10/2014 à 14:13

bonjour

cela fait depuis un certain temps que j'ai des problèmes avec ma voisine. Nous habitons dans une maison et nous avons un chien qui est la journée dehors et la nuit dort au garage. Nous avons pris ce chien pour garder la maison (c'est un grand bouvier suisse) ce qu'il fait très bien, c'est à dire quand des personnes viennent trop près du portail il aboie, quand quelqu'un sonne il aboie, ce qu'il me paraît normal? sachant que nous habitons dans un chemin, donc il n'aboie pas souvent. Notre voisine ne le supporte pas, elle nous a insulté plusieurs fois et elle lance des pétards sur le chien pour le faire taire ( se qui le fait aboyer encore plus mais lui fait peur en même temps). Elle appelle pratiquement tous les jours la police, hier j'ai trouvé une convocation de la police municipale dans ma boîte aux lettres, mais quand j'ai téléphoné au policier pour savoir se qu'il en était, il m'a dit qu'il avait fait une enquête de voisinage et que mis à part cette voisine personne ne s'était plaint et qu'il avait constaté que notre chien faisait très bien son rôle de gardien et qu'il ne donnait pas suite à la plainte de notre voisine, il nous a dit qu'elle ne voulait pas nous parler, alors il va voir si la mairie veut envoyer un médiateur.

je voudrais savoir jusqu'où notre voisine peut aller dans ces démarches et se que nous risquons ?

merci d'avance pour votre réponse  
santo5

Par **Afterall**, le 17/10/2014 à 17:04

Bonjour,

Vous posez le problème des troubles anormaux du voisinage.

En l'espèce, le juge a une totale liberté d'appréciation sur la gêne causée. D'une manière générale, cependant, il va chercher à vérifier si le trouble constitue par sa durée, sa répétition et son intensité une atteinte à la tranquillité publique.

Dans votre cas, je n'en suis pas persuadé.

Vous pouvez néanmoins consulter la décision suivante où le gêneur a été à juste titre condamné.

<http://www.jurisprudences.net/Les-chiens-aboient-quand-l.html>

Par **lucky45**, le **26/09/2016** à **23:44**

Bonsoir

j'ai moi un soucis aussi

j'ai eu des voisins qui se sont plaints des aboiements de mon chien, je me suis excusé et acheté un collier anti aboiement, depuis j'ai pas eu de retour négatif de mes voisins, jusqu'à aujourd'hui ou j'ai eu une convocation de la police municipale, je risque quoi par la police municipale ?

Par **HOODIA**, le **27/09/2016** à **07:25**

Bonjour,

Le chien aboie lorsque le maître part et le laisse seul, ce qui devient à la longue pour le voisin IMMÉDIAT insupportable et d'expérience nous comprenons et ceci de jour comme de nuit!...

Il arrive qu'un accord se trouve entre avocats juste avant de passer au tribunal....